



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-71 (2020) MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE N° P-610 ET D'Y
AUTORISER L'USAGE « CENTRE D'ACCUEIL »


AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 9 novembre 2020, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 6-1-71 (2020);
- l'objet du règlement numéro 6-1-71 (2020) est d'agrandir la zone numéro P-610 afin d'y inclure des terrains, situés en bordure de la rue Jeanne-Mance, destinés à accueillir un projet de construction de Maison des Aînés. Le règlement prévoit à cet effet l'autorisation de l'usage Centre d'accueil dans la zone, des modifications aux normes d'implantation et une norme de hauteur maximale de 17 mètres pour les bâtiments ;
- l'original du règlement numéro 6-1-71 (2020) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau;

Le règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 2 décembre 2020.

La greffière,



Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 2 décembre 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 2 décembre 2020.

Donné à Coaticook, ce 2 décembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras